

## 2 LE PERMIS DE VÉGÉTALISER, UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ETAPES

Le permis de végétaliser est une démarche qui se construit dans le temps, en plusieurs étapes, permettant de définir les attendus et la forme de l'opération.

En général, plusieurs temps sont nécessaires :

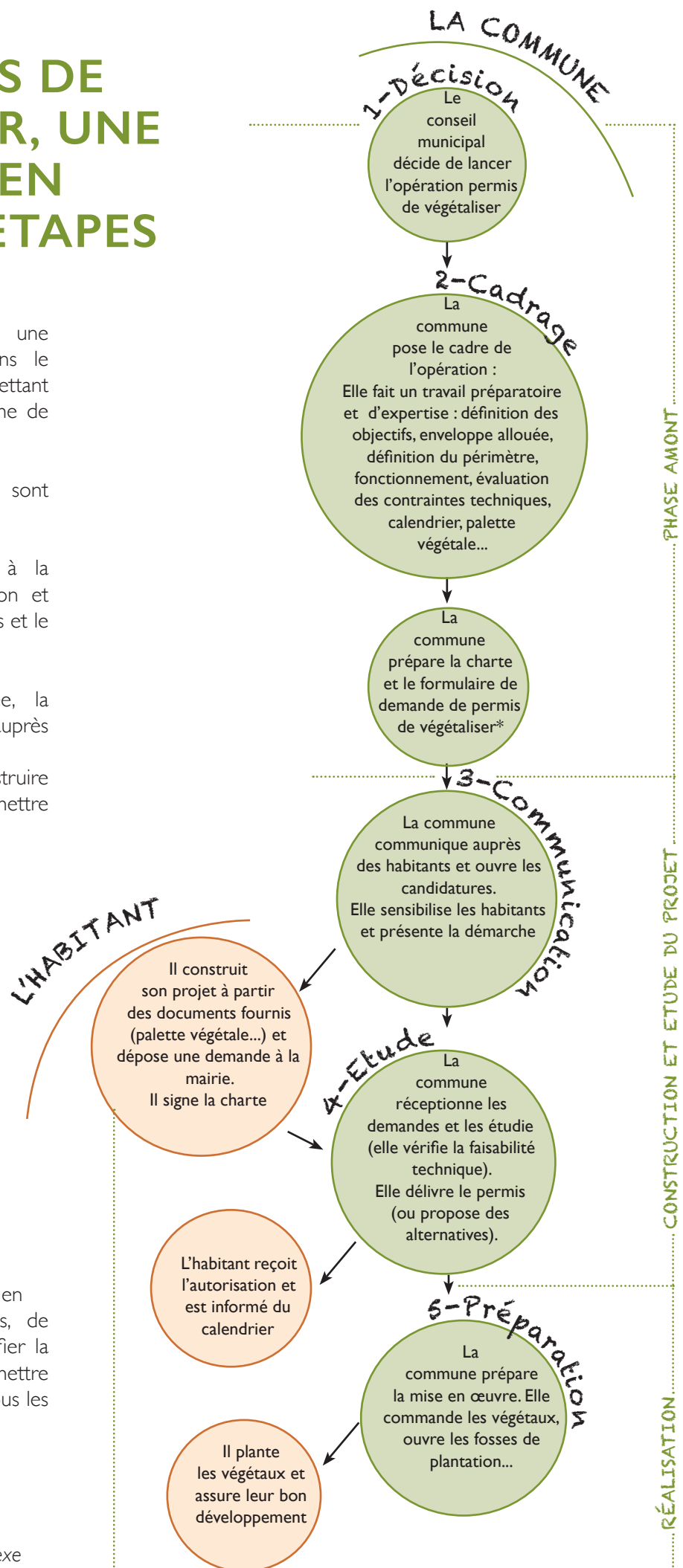
- Une phase amont permet à la commune de préparer l'opération et de définir précisément les objectifs et le calendrier.

- Une fois l'opération cadrée, la commune peut communiquer auprès des habitants. Ils peuvent à leur tour s'investir, construire leur projet de plantation et le soumettre à la commune.

- Après la validation des projets, arrive la phase de mise en œuvre, avec la préparation du chantier par la commune et la plantation par les habitants.

Il est important de prévoir un temps suffisant pour la mise en œuvre de l'ensemble de la démarche : 6 à 8 mois sont nécessaires pour mettre en place un « permis de végétaliser » en prenant le temps d'explorer en amont le champ des possibles, de faire des choix éclairés, de vérifier la faisabilité technique, puis de permettre les différents aller-retours entre tous les partenaires.

\*documents types proposés en annexe



## LE PERMIS DE VÉGÉTALISER, UNE DÉMARCHE QUI PEUT ÊTRE MOBILISÉE À DIFFÉRENTS MOMENTS :

Le permis de végétaliser est une approche intéressante, car relativement simple et peu onéreuse à mettre en place pour des résultats rapidement visibles et rapides après la plantation !

### Premiers pas !

Le permis de végétaliser peut constituer un premier pas dans une démarche de végétalisation, afin de sensibiliser, de mesurer les besoins et les implications des habitants, d'expérimenter par la réalisation d'un premier projet.

### Pour aller plus loin, ensemble !

Le permis de végétaliser peut aussi être mobilisé pour aller plus loin dans une stratégie communale de végétalisation déjà bien établie. Il permet de trouver un relais auprès des habitants et d'envisager la végétalisation sur des espaces encore non concernés, pieds de murs, façades...



## DES RÉSULTATS IMMÉDIATS, DES EFFETS SUR LE LONG TERME ET UN SUIVI À METTRE EN PLACE :

Dès la plantation, les végétaux apportent un intérêt esthétique, et très vite en se développant, ils vont agrémenter l'ensemble de la rue et jouer un rôle pour l'ombrage, le rafraîchissement de l'air, l'épanouissement de la biodiversité... Pour une meilleure reprise, il faut **planter en automne ou en hiver, idéalement entre le 15 octobre et le 15 janvier**, pour que les plantations bénéficient des pluies pour se développer et bien s'enraciner.

### Les plantations, ça s'entretient !

Même si l'entretien n'est pas très conséquent, quelques opérations sont nécessaires :

- La taille n'est pas systématique, mais est utile pour ne pas gêner le passage. Un rafraîchissement une fois par an est à prévoir.
- Un arrosage espacé mais abondant le premier été est nécessaire pour assurer la reprise.
- Le nettoyage des fleurs fanées et des feuilles mortes est à faire au besoin.

